

Bulletin technique #5

Installation d'un plancher Engineered sur un sous-plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement

Garantie :

Seuls les planchers Engineered 1/2" (13 mm) et 3/4" (19 mm) et les planchers Mercier PRO Engineered 3/8" (9.5 mm) **sont autorisés** sur un sous-plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement.

Par mesure de prévention, Planchers Mercier **n'autorise pas l'installation** des planchers d'Hickory sur un sous-plancher muni d'un système par rayonnement, afin de prévenir l'apparition de fentes et de préserver la stabilité du plancher.

Système de chauffage par rayonnement :

- Pour un sous-plancher muni d'un système de chauffage par rayonnement, les planchers Engineered doivent absolument être fixés au sous-plancher (collés, cloués ou agrafés).
- La température maximale à la surface du bois ne doit jamais excéder 27 °C (80 °F).
- Les tuyaux ou les fils chauffants qui sont apparents ou exposés doivent absolument être recouverts d'un contreplaqué de 3/8" (9.5 mm) ou d'une couche de béton de 3/8" (9.5 mm) afin d'assurer une diffusion uniforme de la chaleur.

Karyne Tremblay, Ing.f

Directrice du développement de produits et de la qualité